

**Vue bloc du programme des cours**

Or Th Pr Au Cr

**Bloc 1**

**Cours obligatoires**

**Module 1 : Fondamental (5 ECTS)**

Ce module doit aborder les fondamentaux de la gestion d'une entreprise afin de permettre à chaque pharmacien diplômé d'interagir avec un comptable de manière constructive et de comprendre le cadre légal de la gestion d'une entreprise. Ce programme doit aborder les notions relatives au fonctionnement d'une société, notamment ses droits et obligations au niveau juridique, les notions d'imposition (impôt des sociétés, personnes physiques et cotisations sociales) ainsi que les éléments de comptabilité et de gestion financière nécessaire à la bonne gestion de l'officine.

GCER2107-1 *Gestion des investissements et évaluation d'une officine* - COLLÉGIALITÉ TA 20 - - 2

- Principes de gestion financière
- Etre en mesure d'assurer un dialogue avec les responsables financiers
- Evaluer un projet d'investissement

GCER2108-1 *Introduction à la Fiscalité* - COLLÉGIALITÉ TA 10 - - 1

GCER2109-1 *Introduction à l'analyse financière* - COLLÉGIALITÉ TA 20 - - 2

**Module 2 : Comptabilité, gestion financière et fiscalité (3 ECTS)**

MCER2107-1 *Comptabilité et fiscalité pharmaceutique* - COLLÉGIALITÉ TA 20 - - 2

- Les particularités bilantaires du milieu pharmaceutique et leurs conséquences
- La relation entre comptabilité et fiscalité
- L'équilibre entre situation personnelle et professionnelle

MCER2108-1 *Législation en lien avec la gestion officinale* - COLLÉGIALITÉ TA 10 - - 1

- Rappel des fondamentaux nécessaires à la garantie du respect de l'art pharmaceutique
- L'impact des nouveaux modes d'achat et d'échange
- L'impact du GDPR sur la communication externe et inter-officines

**Module 3 : Gestion des ressources humaines, gestion de conflits (2 ECTS)**

GCER2111-1 *Leader d'équipe* - COLLÉGIALITÉ TA 20 - - 2

- Évaluer les compétences de mes collaborateurs
- Recruter, motiver et organiser mon équipe
- Diriger pour atteindre mes objectifs futurs
- Gestion des conflits et licenciement

**Module 4 : Communication et marketing pharmaceutique (2 ECTS)**

GCER2110-1 *Stratégie de communication* - COLLÉGIALITÉ TA 10 - - 1

- Les grands outils de communication adaptés au secteur
- Définir une proposition de valeur et apprendre à la communiquer
- Construire l'image de son entreprise et favoriser l'engagement

MCER2109-1 *Déontologie appliquée à la communication* - COLLÉGIALITÉ TA 10 - - 1

- L'équilibre nécessaire entre communication et déontologie
- Exemple de communication portant atteinte à l'image des pharmaciens
- Analyse et conseil à la rédaction de communication

**Module 5 : Développement des perspectives officinales et TFE (3 ECTS)**

MCER2110-1 *Analyse sectorielle et perspectives d'évolution* - COLLÉGIALITÉ TA 10 - - 1

- Comprendre le milieu pharmaceutique au niveau national et international
- Anticiper les changements (pénuries, hard-discount, soins pharmaceutiques,...)
- Analyse de cas et pistes d'évolutions

MTRA9014-1 *Travail de fin de certificat* - COLLÉGIALITÉ - [20h AUTR] TA - - [+] 2

*Remarque* : il s'agit de démontrer l'intégration fine des notions enseignées durant le certificat via la réalisation d'un travail de fin d'études consacré à la gestion d'un problème de gestion officinal concret